

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de
Montréal.

Paraissant le Samedi.



PRIX DE L'ABONNEMENT,

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro : 2 cts.

Bureaux de " La Semaine Religieuse " à l'Archevêché de Montréal.

DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

SOMMAIRE

Dimanche de la Pentecôte. — Le Saint-Esprit. — Une religieuse héroïque.
— La préparation à la Confirmation. — La papauté. — Congrès des propriétaires chrétiens : vœux émis par ce congrès. — Chronique : précis des principales cérémonies de la visite pastorale ; le sacre de Mgr Blais, etc. — Nouvelles religieuses : Rome, France, Etats Unis, Indes orientales. — Décès.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

| | | |
|----------|--------|----------------------------|
| DIMANCHE | 25 MAI | — Ste Madeleine de Rigaud. |
| MARDI | 27 “ | — S. Joseph de Huntingdon. |
| JEUDI | 29 “ | — S. Antoine de Lavaltrie. |
| SAMEDI | 31 “ | — Ste Anne à Montréal. |

FÊTES DE LA SEMAINE

| | | |
|----------|--------|------------------------------|
| DIMANCHE | 25 MAI | — PENTECOTE, d. 1 cl. |
| LUNDI | 26 “ | — De l'Oct. d. 1 cl. |
| MARDI | 27 “ | — De l'Oct. d. 1 cl. |
| MERCREDI | 28 “ | — 4 Temps, de l'Oct. sem. |
| JEUDI | 29 “ | — De l'Oct. sem. |
| VENDREDI | 30 “ | — 4 Temps, de l'Octave, sem. |
| SAMEDI | 31 “ | — 4 Temps, de l'Octave, sem. |

OFFICES EXTRAORDINAIRES

DIMANCHE 25. — Annonce des 4 Temps, de l'Ordination de la Très Sainte Trinité, et de la quête pour l'Asile S. Jean de Dieu.

Cathédrale.—Mercredi 28, à 7 hrs, g. messe pour les bienfaiteurs de l'Archevêché.

Confirmation.—Jeudi 29, à 2 h. à S. Jacques, à 3½ h. à Notre-Dame, à 5 h. à Ste Anne. Vendredi 30, à 7 h. A. M. à S. Joseph, à 8 h. à S. Antoine, à 10 h. à la Côte S. Paul, à 2 h. à S. Henri.

Grand Séminaire.—Samedi 31, Ordination.

Visite pastorale—Dimanche 25, à Ste Julie. Lundi 26, à S. Basile. Mardi 27, à S. Bruno et S. Hubert. Mercredi 28 à Longueuil.

Notre Dame.—Dimanche 25 à 7 h. et quart, réunion des membres de la Confrérie de la Ste-Face.

DIMANCHE 25. — Fête du Titulaire du S. Esprit.

DIMANCHE 1er juin.—Fête du Titulaire de la T. S. Trinité à Contrecoeur.

AVIS

Comité de rédaction de la SEMAINE RELIGIEUSE :

Messieurs Emard, Bruchési et Archambault.

Pour les abonnements et l'administration s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant.

Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. Toute personne qui fera parvenir le prix de cinq abonnements d'un an aura droit à la SEMAINE RELIGIEUSE pendant toute l'année 1890. Ceux des abonnés qui désirent une série complète des sept années de la SEMAINE RELIGIEUSE, peuvent s'adresser à cet effet au directeur, à l'Archevêché. Prix : \$7.00.

DIMANCHE DE LA PENTECOTE

Nous viendrons en lui et nous ferons en lui notre demeure (S. Jean, xiv, 23).

I. Considérons l'analogie de la Pentecôte chrétienne avec la Pentecôte de l'Ancien Testament. Moïse promulgua sur le Sinaï, cinquante jours après la manducation de l'agneau pascal, la grande loi qui commande à l'homme d'aimer son Dieu. Cette loi, gravée sur des tables de pierre, n'était que la formule de la loi vivante inscrite dans le cœur de l'homme. Ce fut cinquante jours après la Pâque chrétienne que l'Amour lui-même se manifesta, non plus en figure, mais en substance et en vérité. Il s'est répandu dans nos cœurs pour allumer au dedans de nous mêmes l'amour que la loi écrite avait ordonné et promulgué.

Transportons-nous en esprit dans le cénacle, sur la montagne de Sion, et demandons quelques étincelles du feu divin qui a embrasé les disciples.

II. L'Esprit de Dieu étant un esprit très pur, ne se donne qu'aux âmes purifiées, c'est-à-dire à celles-là seulement qui se dégagent de la nature sensible et vivent pour le ciel. Il ne saurait y avoir de contact entre l'esprit de vérité et l'esprit de mensonge, entre la lumière et les ténèbres, entre le bien et le mal. C'est pourquoi le monde ne peut ni recevoir, ni comprendre, ni goûter les choses de Dieu.

Si donc nous aspirons à recevoir les délicates effusions de l'Esprit Saint, il faut renoncer à notre esprit propre et à l'esprit du monde ; il faut aimer ce qui est en haut et rechercher ce qui est éternel.

Garde-toi de faire ce qui te déplaît dans les autres.

S. J. BERCHMANS.

L'esprit humain est ainsi fait : il se cabre contre la rigueur : tout par douceur, rien par la force.

S. FRANÇOIS DE SALES.

LE SAINT-ESPRIT

O tout divin Esprit de mon divin Jésus, que vous êtes désirable et que je vous désire ! Vous êtes la conclusion et la consommation. Vous mettez le sceau à toutes choses ; vous en êtes la perfection, vous en êtes la paix. C'est en étant l'amour que vous êtes la perfection ; c'est en étant l'union que vous êtes la paix : l'union, mais une union telle, qu'elle est l'unité même. Que vous êtes deux, que vous êtes saint ! Ce qui est saint, c'est ce qui est pur, simple, inaltérable et fixe. Tel êtes-vous, et plus encore ; car ce qui, dans notre langage, exprime ces qualités, ne monte point, tant s'en faut, à la sublimité de votre être. Tout en vous est être et substance : vous n'êtes donc pas pur, mais bien plutôt la pureté ; vous n'êtes pas simple non plus, mais la simplicité ; on ne vous loue point assez en disant que vous êtes fixe et immuable ; la fixité, l'immutabilité, et partant la sainteté, c'est vous.

Oh ! venez, descendez, affluez, demeurez. Il n'y a rien en nous qui ne vous souhaite et n'ait besoin de vous. C'est si d'être et si douloureux d'être en train ! Ce peut être si périlleux ! Finissez en nous l'œuvre divine. Le Père l'a depuis si longtemps commencée ! N'y a-t-il pas une éternité qu'il y pense ? Le Fils y a tant travaillé ! Notre grâce, nos mérites par suite, sont l'œuvre de ses sueurs ; notre vie lui a coûté son sang. Et depuis tant d'années ces sueurs et ce sang baignent la terre ! Depuis que je suis né ils ont coulé sur moi, et il en va de même pour tous mes frères chrétiens.

Mettez donc la main à cette œuvre, ô mon divin Esprit, votre main à vous qui est la dernière ; et puisque vous consommez la vie qui est Dieu lui-même, consommez donc aussi cette vie que nous avons en Dieu. Que s'il faut pour cela immoler toutes nos autres vies, immolez-les, consommez-les, et sans réserve, et sans retard. A quoi peut-on tenir quand on a entrevu et pressenti cette vie qui est votre don, qui est vous-même, ô mon Saint-Esprit, vous donné à vos pauvres petites créatures ? Nous ne tenons qu'à vous ; nous ne voulons que vous ; vous avez tout no-

tre être en ayant l'amour de notre cœur. Achevez d'enterrer les fondements du temple, et mettez-y le couronnement.

Jésus dit qu'il y a un péché qu'on commet contre vous, et que ce péché est irrémissible (1) ; c'est le péché définitif et la consommation du mal. S'il y a un péché qui vous regarde spécialement, il y a donc une œuvre qui vous est spécialement attribuable. Et peut-être que ce péché n'est autre que la négation libre et le refus opiniâtre que fait de cette œuvre une créature aveuglée. Or, s'il y a une œuvre qui soit à vous, elle tient sans doute de ce que vous êtes ; c'est donc aussi une œuvre définitive ; c'est quelque chose de suprême, d'accompli, et qui ne souffre point de retour. Cher Saint-Esprit ! faites en nous cette œuvre. Que c'en soit à jamais fini des tergiversations, des pusillanimités, des défiances et même des vicissitudes, autant qu'il se peut. Fixez nous en Dieu par Jésus ; scellez notre baptême. Soyez en nous un *oui* si plein, si fort, si victorieux, que tout *non* nous soit rendu à jamais impossible.

Il est écrit que vous " illustrez Jésus (2). " L'illustrer, n'est-ce pas ? c'est simplement le montrer tel qu'il est, car vous ne pouvez rien ajouter à sa gloire : il est la splendeur même. Mais cette splendeur, qui est celle du Père et qui, en principe, n'est pas ailleurs que dans le Père, cette splendeur qui, par l'effet d'une miséricorde infinie, daigne maintenant briller dans nos ombres, vous pouvez nous la découvrir ; et vraiment, pour peu que vous trouviez en nous de bon vouloir, et bien davantage encore si nous désirons avec ferveur et prions avec espérance, vous le faites, ô doux Saint-Esprit, vous clarifiez notre atmosphère, vous simplifiez notre regard, vous fortifiez nos yeux ; vous nous donnez comme l'évidence de la divinité du Christ, et c'est cela même qui est nous le découvrir et l'illustrer. "

Eh bien ! faites voir qu'il est le Maître, mais un maître absolu ; faites qu'en nous rien ne lui résiste : c'est trop peu dire : qu'en nous tout lui soit et lui demeure livré, livré avec adoration, avec passion et sans mesure. Faites voir et comprendre, et sentir s'il se peut, à toute âme baptisée, ou même créée, qu'il est le centre universel et le lieu de notre vrai repos. Unissez-nous

(1) I Matth., XII, 31.

(2) Ille me clarificabit. Joann. XVI, 14.

à lui, soudez notre être au sien, et concentrez nous dans son cœur. Mon Dieu ! tout bien ne consiste-t-il pas pour nous dans cette union ? Ah ! c'est le ciel des cieux ; et si haut que puisse s'élever l'ambition d'une créature, non-seulement cette union l'apaise et la contente, mais elle la dépasse de beaucoup. Et c'est précisément parce qu'elle la dépasse qu'elle la contente. Ce qui s'ajusterait exactement à nous serait bien trop petit pour nous. Il faut pouvoir se plonger et se perdre en ce qu'on aime.

Mais cette union que nous vous demandons, bien-aimé Saint-Esprit, ce n'est rien de moins, vous le savez, qu'une participation vivante à celle que vous êtes vous-même entre les deux personnes divines de qui vous procédez. Certes, c'est demander beaucoup, mais non point l'impossible ; car Celui qui dit toujours vrai, Jésus, nous l'a promis ; et ce qui ne va pas jusque-là ne peut plus nous suffire. La manière dont Jésus est uni en vous à son Père, c'est celle dont nous voulons être unis en vous à Jésus. Esprit-Saint, vous êtes un tel milieu, que si vous êtes entre deux termes, on peut dire, tant vous les unissez, qu'il n'y a plus de milieu entre eux. Vous êtes le terme et le fruit subsistant de la force d'attraction qui précipite le Père et le Fils l'un vers l'autre ; de la force de cohésion qui les fait, par amour, adhérer l'un à l'autre ; de la force de pénétration qui, par le même amour, les fait demeurer l'un dans l'autre. Vous êtes leur étreinte et leur nœud. Plus vous êtes entre eux deux, plus ils sont *un* ensemble. Oh ! faites ceci en nous.

Vous ne le ferez point sans Marie, n'est-ce pas ? car faire ceci, c'est encore faire Jésus. Jésus est la fin de ce mystère d'amour et d'unité ; et il ne produit nulle part que comme il s'est produit d'abord ici bas : l'unité est la marque première de toute opération divine, et Dieu n'a pas coutume de passer par deux voies.

Partout, dans tous les ordres, Jésus ne naît que de sa Mère. Ah ! que pour opérer cette merveilleuse et béatifiante union, Marie vous soit une aide, ce n'est qu'un attrait de plus pour nous ; et encore qu'il ne semble pas que rien de créé puisse augmenter le prix de l'incréé, et aviver le désir qu'il inspire, cependant ce mode si suave par lequel l'incréé vient à nous y ajoute je ne sais quoi qui nous touche plus que le divin tout pur. Nous nous livrons donc à vous Dieu Esprit, et à vous aussi, Vierge

Mère ; nous nous livrons à vous pour être faits Jésus par vous !
Enfantez-le en nous, enfantez-nous en lui, et que ce soit irrévocable, inaltérable et éternel.

Mgr C. GAY.

UNE RELIGIEUSE HEROIQUE

On annonce la mort de la sœur Saint Henri, supérieure de l'Hospice de Janville, Eure-et-Loire, France, qui vient de succomber à l'âge de soixante-quatorze ans à Paris.

C'est elle qui, pendant la guerre de 1870, arrêta un convoi de blessés français exténués de fatigue, à bout de forces, s'opposant en véritable héroïne à la mise en marche ordonnée par un officier prussien sans pitié.

“ Monsieur, dit-elle, ces blessés sont à moi, je ne veux pas qu'on les traîne plus loin. ”

L'officier protestant, la sœur continua d'un ton impérieux :

“ Faire souffrir inutilement des blessés est le fait d'un misérable ! charretier, dételez ! ”

L'officier n'osa passer outre, et les blessés restèrent à Janville, où la sœur Saint Henri se trouvait à cette époque.

LA PREPARATION A LA CONFIRMATION

Nous extrayons le passage suivant d'une lettre très instructive donnée sur ce sujet par Mgr l'Evêque de Nevers.

La Confirmation n'est pas une vaine cérémonie. C'est un sacrement, une source de sanctification ; ce serait donc une témérité de s'en approcher à la légère et sans la double préparation de l'intelligence et du cœur.

Quiconque y aspire doit auparavant se remettre en mémoire

la doctrine de l'Église sur les grandes vérités de la foi et spécialement sur ce sacrement auguste. Cette instruction religieuse est indispensable au moins à un certain degré, et c'est pourquoi on fait subir en notre nom aux confirmands un examen public, pour s'assurer qu'ils la possèdent.

Mais ce qui est plus nécessaire encore, c'est d'apporter à la confirmation un cœur exempt de péchés. Il faut l'avoir purifié de ses moindres souillures par une sincère confession, orné des plus saints désirs, des résolutions les plus généreuses, sanctifié en y introduisant, par une communion fervente, Notre Seigneur Jésus-Christ. A ces conditions, le Saint-Esprit viendra volontiers s'y reposer comme dans un sanctuaire ; il y prendra ses délices.

Vous comprenez maintenant, N. T. C. F., pourquoi vos chers curés attachent tant d'importance à cette préparation et s'en occupent avec tant de soin. Vous les voyez, plusieurs semaines avant le jour de la Confirmation, réunir leurs confirmands, les catéchiser, les confesser, leur adresser des exhortations spéciales ayant pour but de leur faire connaître, apprécier et désirer la grâce qu'ils sont sur le point de recevoir. Ne vous plaignez pas de ces sollicitudes de vos prêtres ; soyez-en plutôt très reconnaissants ; secondez-les de tout votre pouvoir.

Pères et mères de famille, vous êtes heureux que vos chers enfants soient confirmés. Assurément, vous ne voulez pas qu'ils s'exposent à trouver dans ce sacrement, au lieu d'un accroissement de vie surnaturelle, un principe de ruine et de mort ; vous désirez qu'ils apportent à sa réception toutes les dispositions capables de leur en faire retirer les fruits les plus abondants. Travaillez, vous aussi, dans la mesure de vos forces, à procurer ce résultat si désirable.

Parents, maîtres chrétiens, envoyez exactement vos enfants, vos domestiques à toutes les réunions auxquelles ils sont conviés. N'objectez pas qu'elles sont trop multipliées, qu'elles prennent trop de temps ; ne dites pas que vos curés sont trop exigeants. Ils ne font que suivre les règles que nous-même leur avons tracées, nous inspirant des désirs et des traditions de la sainte Église. Ils ne pourraient, sans manquer à leurs devoirs, sans engager leur conscience, nous présenter des confirmands qui ne rempliraient pas les conditions requises. Nous aimerions mieux ne pas administrer le sacrement de la Confirmation que

de l'accorder à ceux qui ne s'y seraient pas très sérieusement préparés. Dispensateur des dons du Saint-Esprit, nous devons nous rappeler et rappeler à tous nos coopérateurs la défense faite, avec une particulière énergie, par Notre Seigneur, de profaner les choses saintes, en les donnant à ceux qui n'en apprécient pas la valeur et ne veulent rien faire pour s'en rendre dignes : *Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos.*

(Lettre pastorale 1890).

Mgr l'Evêque de Nevers.

LA PAPAUTE

En jetant un rapide coup d'œil sur l'histoire de la papauté il appert que des 257 successeurs de Saint Pierre, 15 sont des Français, 13 Grecs, 8 Syriens, 6 Allemands, 5 Espagnols, 2 Africains, 2 Savoyards, 2 Anglais, 2 de la Suède, 2 de la Dalmatie, 2 de la Hollande, 2 du Portugal et 2 de Crète. L'Italie en compte 194, car tous les papes depuis 1523 ont été choisis parmi les cardinaux italiens. Huit sont morts un mois plus ou moins après leur élection ; 40 sont morts avant un an, et 22 avant deux ans ; 54 entre 4 et 5 ans ; 57 ont régné moins de 10 ans ; 51 avant qu'ils aient fini leur 15^{me} année de pontificat et 18 sont morts entre 15 et 20 ans de règne. Neuf seulement ont été plus de 20 ans sur le trône. L'immortel Pie IX, mort en 1878 a régné plus longtemps qu'aucun de ses prédécesseurs, il a été 31 ans sur le trône de Saint Pierre.

Quelle douceur en mourant, quand on a mérité, par la fidélité au service de Marie, sa protection.

HOUDRY.

En quelque danger que l'on soit, on peut toujours espérer son salut par la faveur et la protection de la sainte Vierge.

S. THOMAS D'AQUIN.

J'ai perdu ma journée, lorsque je n'ai pu trouver l'occasion de parler de la très sainte Vierge.

S. JEAN BERCHMANS.

CONGRES DES PROPRIETAIRES CHRETIENS

Vœux émis par ce Congrès.

Le congrès a émis les vœux suivants :

Principes de la propriété, devoirs et droits qu'elle confère.

Dans les temps troublés où nous sommes, il est d'une souveraine importance que les principes sur la nature des rapports sociaux soient posés et reconnus. Le congrès considère donc comme très nécessaire pour les chrétiens, pères de famille, propriétaires et capitalistes, de connaître sérieusement leurs devoirs et leurs droits. Il leur recommande l'étude et la distinction des obligations qui leur incombent, soit à titre de justice, soit à titre de charité, à l'égard de leur prochain, et particulièrement de leurs subordonnés.

D'ailleurs, le congrès est d'avis que le gouvernement de l'Etat, avec ses différents rouages, n'existant que pour le bien commun, son rôle principal est de maintenir la paix dans l'ordre public, en faisant respecter les droits de chacun, en facilitant l'action des initiatives variées pour le bien ; le domaine de la charité n'étant pas de son ressort, et son intervention sur ce point devant se limiter à des encouragements que l'expérience et la raison prouvent être seuls efficaces.

Propriété foncière rurale.

I. — Le congrès recommande aux propriétaires fonciers de la campagne de résider le plus possible sur leurs terres, pour dépenser et mettre en valeur, sur place, les capitaux produits par la culture, de maintenir aux champs par leur exemple les populations agricoles, et exercer à leur égard autorité et influence conformes à l'ordre chrétien.

Reconnaissant les avantages sociaux incontestables du mé-

tayage, le congrès croit cependant qu'avec le fermage à prix d'argent le propriétaire peut encore remplir son devoir de patronage par le choix judicieux des fermiers, l'introduction dans les baux et les contrats d'exploitation de la clause du repos dominical, l'entretien des relations suivies entre propriétaires et fermiers.

Lorsqu'il est obligé d'avoir recours à des intermédiaires, gérants et autres, le propriétaire doit choisir avec grand soin le représentant de son autorité et surveiller de très près ses agissements.

II. — Le congrès souhaite que les propriétaires chrétiens s'occupent de leurs domestiques et des fils de leurs fermiers avant et pendant leur service militaire, notamment en les recommandant à l'aumônier volontaire de la garnison, en entretenant des relations avec l'aumônier et avec le soldat lui-même, en ne lui prêtant pas leur concours pour lui faire obtenir une place en ville, en favorisant au contraire leur retour au pays par leurs conseils et leurs encouragements.

Propriétés en ville.

Le congrès est d'avis que de sérieuses réformes doivent être introduites dans l'administration des maisons de rapport, dans les grandes villes. Le choix des gérants et concierges, le choix des locataires, le logement des domestiques très spécialement, ne sont pas assez l'objet de la sollicitude des chrétiens propriétaires.

Il importe aussi que les chrétiens locataires recherchent des appartements dont les logements destinés aux serviteurs, ou tout au moins aux servantes, ne les exposent pas à tous les dangers d'une promiscuité très immorale.

A l'égard des possesseurs de maisons d'ouvriers, le congrès recommande l'amélioration des logements existants dans les différents quartiers de la ville. L'expérience prouve que l'assainissement des locaux loués aux ouvriers assure aux propriétaires un meilleur choix de locataires, et par suite un revenu suffisamment rémunérateur des faits occasionnés par les réparations et l'entretien des immeubles.

Action civile des propriétaires.

Le congrès considère qu'il est à désirer, dans un état bien réglé, que la propriété foncière, constituant l'un des plus grands intérêts moraux et matériels de la société civile, soit représentée dans les conseils du pays à ses différents degrés.

Propriété mobilière.

En présence de la multiplicité des opérations financières et commerciales qui blessent la justice et jouissent d'une sorte d'impunité devant l'opinion publique, le congrès émet le vœu que la conscience des chrétiens soit éveillée sur cet objet et que la nature de ces opérations soit étudiée à la lumière de la théologie morale.

En conséquence, que les chrétiens, restant fidèles à nos traditions d'honneur national, se mettent en garde contre les dangers du jeu et les abus de la spéculation, et demandent de préférence au travail et à l'économie l'accroissement de leur fortune; qu'évitant toute opération dont le but direct ou indirect serait de nuire aux intérêts de la religion, de la patrie ou du prochain, ils se préoccupent, dans le placement de leurs capitaux, non seulement de la sécurité et de la moralité du placement, mais encore de l'honnêteté et de la probité des hommes que ce placement favorise.

III. — Le congrès reconnaît que, malgré les déplorables catastrophes auxquelles elle donne lieu parfois, la société anonyme, dans ses différents types, est licite et nullement contraire aux lois chrétiennes. Cette forme de propriété paraît même nécessaire à notre époque, mais demande à être employée avec les plus grandes précautions. Les chrétiens ne sauraient donc faire partie d'une société anonyme, soit comme actionnaires, soit à plus forte raison, comme administrateurs, sans s'être assurés au préalable de la valeur morale autant que financière d'une entreprise de ce genre. De plus, lorsqu'ils y sont engagés, leur conscience les oblige à veiller de près à ce que les lois de l'Évangile soient observées à l'égard du personnel de ces sociétés, comme à l'égard de tous ceux avec lesquels ces sociétés ont à traiter.

Education.

Le congrès émet le vœu que, dans l'éducation de la jeunesse française, on fasse une plus large part aux obligations de la vie sociale ; que l'enseignement de la religion, dans les collèges chrétiens, les comprenne formellement ; que partout, dans l'enseignement supérieur catholique, une place soit faite à ces matières.

Que les fils de famille, à moins d'une vocation spéciale et de particulières aptitudes, n'échangent pas à la légère, pour une carrière libérale ou une carrière de fonctionnaire, la carrière que leurs parents leur laissent en héritage. Qu'ils s'attachent néanmoins à acquérir par une éducation solide la supériorité qui est nécessaire à l'influence légitime qu'ils doivent exercer autour d'eux.

Repos du dimanche.

Le congrès, considérant que le repos et la sanctification du dimanche doivent être l'objet de la constante sollicitude des chrétiens propriétaires dans leurs maisons, sur leurs terres, dans les usines et grandes entreprises où ils sont intéressés, déclare qu'à l'égard des domestiques, des ouvriers, des employés, ils ont un devoir strict à remplir et ne sauraient s'y soustraire. Il convient de plus de favoriser de ses achats les négociants et les industriels fermant leurs magasins et leurs ateliers le dimanche. Il importe aussi de réagir contre la déplorable habitude des ventes par devant notaire le dimanche.

Presse.

Le congrès souhaite vivement que les propriétaires chrétiens veillent avec soin à ce qu'aucune publication dangereuse pour la foi ou pour les mœurs ne trouvent place dans leur bibliothèque ou ne circule dans leur entourage ; qu'ils s'efforcent, au contraire, de propager autour d'eux les livres et les journaux propres à maintenir les vrais principes et à affermir la moralité.

Il souhaite également que les actionnaires des grandes compagnies tiennent leur attention éveillée sur les publications dont la vente est autorisée sur le territoire où ces compagnies exercent leur autorité.

Propriété ecclésiastique.

Le droit de propriété appartient à l'Eglise comme à toute association légitime. Toute atteinte à ce droit ébranle du même coup la propriété privée. La reconstitution de la propriété ecclésiastique est une condition indispensable de la stabilité sociale, puisque c'est par la propriété ecclésiastique surtout que s'alimentent d'une manière régulière et assurée les œuvres de la charité, de l'enseignement et de l'apostolat.

En conséquence, le congrès émet le vœu que les catholiques fassent converger leurs efforts vers la reconstitution de la propriété ecclésiastique et y cherchent le remède aux maux dont souffre la classe ouvrière, plutôt que dans les contributions qui mettraient aux mains de l'Etat des ressources dont l'emploi pourrait aller à l'encontre des intérêts religieux et patriotiques.

Le congrès est en outre d'avis que les catholiques doivent déclarer comme absolument désirable, dans l'intérêt des peuples, une entente entre le Saint-Siège et le gouvernement de l'Etat, pour constituer et garantir le patrimoine de l'Eglise. Dans l'état actuel des choses en France, le congrès considère que les pouvoirs publics auraient tout avantage à appliquer d'une manière loyale les règles concordataires relativement à la propriété ecclésiastique, aux congrégations religieuses et fondations charitables qui en résultent. Les catholiques réclament du reste avec raison, la liberté et le droit de posséder pour toutes les associations honnêtes et utiles, qui, dans la plupart des pays civilisés, sont reconnues et sanctionnées par les pouvoirs publics.

CHRONIQUE

Monseigneur l'Archevêque de Montréal est parti hier pour sa tournée pastorale. Sa Grandeur visitera cette année les paroisses de la rive sud du Saint Laurent.

Voici le précis des principales cérémonies de la visite pastorale.

Au sortir du presbytère, l'Evêque se met à genoux sur le seuil de la porte et baise la croix que lui présente le curé. On chante alors le verset *Sacerdos et Pontifex...*, et la procession se dirige vers l'église. En y entrant, l'Evêque s'asperge et répand l'eau sainte sur toute l'assistance, puis il est encensé par le curé. Quand on est arrivé dans le sanctuaire, le curé, debout au coin de l'autel, invoque au nom de tous le secours du Tout Puissant, par les antiennes *Protector noster aspice Deus, etc., etc.*

L'Evêque monte ensuite à l'autel et donne la bénédiction solennelle précédée ou suivie d'une instruction qu'il adresse lui-même au peuple ; il chante alors le salut, après lequel il visite le Tabernacle, les Fonts Baptismaux, l'Eglise, les vases sacrés, les ornements et tout ce qui sert au culte divin ; et l'office se termine ordinairement par les prières pour les morts :

« L'Eglise, dit Mgr Bourget, est une trop bonne mère pour oublier en aucun temps les enfants que la mort lui a enlevés. Pourrait-elle les oublier dans un temps aussi riche en grâces que celui de la visite épiscopale ? Oh non ; elle les pleure, même dans ces jours de si joyeuse solennité. Elle conduit l'Evêque dans le cimetière ; et en lui montrant les tombes de ses enfants chéris, elle lui dit avec tout l'accent de la douleur : Seigneur, venez voir où on les a enterrés : *Domine veni et vide.* Vraie veuve de Naim, elle se trouve sur le passage de Jésus, pour le toucher de compassion par le cri de sa juste douleur.

« Hélas elle a perdu des enfants qu'elle aime tous comme des fils uniques. Pour mieux attendrir son cœur, elle reprend ses habits de deuil, répète ses lugubres cantiques, renouvelle la triste pompe de leur enterrement..... Oh ! qu'il est grand et attendrissant le spectacle de toute une paroisse agenouillée autour de la croix de son cimetière. Comme on prie et médite bien dans cet oratoire de la mort ! Qu'ils sont à plaindre ceux qui, par leur mauvaise mort ne méritent pas d'être enterrés en terre sainte ! »

* * *

Deux prêtres du Saint-Sacrement, le R. P. Tesnière, supérieur et le R. P. E. Prévost, canadien, sont arrivés à Montréal cette semaine.

Le public a appris avec plaisir que l'Assurance Royale s'est fait un devoir de régler promptement la réclamation présentée par l'Asile de la Longue-Pointe. Sept jours après l'incendie, le cheque de \$255,750 était livré aux sœurs. Ce fait, à lui seul, vaut mieux que toutes les réclames, pour une société qui demande la confiance de ses clients.

MM. E. Hurtubise et A. St-Cyr sont les agents du département français de l'Assurance Royale.

* * *

La fête patronale de la Société de Colonisation du diocèse de Montréal a été célébrée dimanche dernier à Notre-Dame ; Mgr l'Archevêque de Montréal a officié pontificalement, et le sermon a été donné par M. l'abbé Winifrid Hébert.

Après la grand'messe, la Société de Colonisation a fait l'élection de ses directeurs : le bureau a été constitué comme suit :

Président : Mgr l'Archevêque de Montréal.

Directeurs : M. L. D. A. Maréchal, Vicaire-Général.

M. l'abbé Serienne, curé de Notre-Dame.

M. l'abbé J. Filiatrault, P. S. S.

M. l'abbé F. Adam, curé d'Hochelaga.

M. l'abbé O'Meara, curé de St-Gabriel.

M. l'abbé C. LaRocque, curé de St Louis.

Hon. Juge Papineau.

M. le Commandeur de Bellefeuille.

M. le Commandeur Huguet-Latour.

Docteur T. Brisson.

Hon. Louis Beaubien.

Lieut. Col. Audet.

Trésorier : M. l'abbé J. A. Vaillant.

Secrétaire : M. l'abbé J. M. Emard.

* * *

Une dépêche de Gand, Belgique, nous a fait connaître le nom du successeur du regretté Frère Justinien, supérieur des Frères

de la Charité, et directeur de l'École de Réforme. C'est le frère Hilduard, premier assistant du Supérieur Général.

Le nouveau supérieur est âgé de 54 ans et est né à Louvain. Il était depuis plusieurs années, supérieur à Gand, de l'Hospice Guislain, pour les aliénés. C'est une des maisons les plus importantes de la Congrégation des Frères de la Charité en Belgique.

Elle contient de 500 à 600 aliénés. Il a été aussi plusieurs années professeur à l'Institut Royal des sourds-muets à Bruxelles.

Le frère Hilduard était un des hommes les plus en vue dans sa congrégation ; il avait une large part dans le gouvernement de l'Institut, et le Supérieur Général avait en lui la plus entière confiance. Il pouvait prétendre aux charges les plus importantes dans la Congrégation. Sa nomination comme supérieur à Montréal fait voir l'intérêt tout particulier que porte le Supérieur Général aux maisons du Canada.

D'ailleurs les différents supérieurs de Montréal ont été des hommes d'un mérite plus qu'ordinaire. Le supérieur actuel ne fera que continuer les traditions du passé. Nous lui souhaitons la plus sympathique bienvenue.

Le frère Hilduard s'est embarqué à Liverpool, le huit du mois courant, et est arrivé à Montréal au commencement de cette semaine.

* * *

LE SACRE DE MGR BLAIS.

Le sacre de Mgr A. A. Blais, évêque de Gratianopolis, et coadjuteur de Mgr de Rimouski a eu lieu à Notre Dame de Québec, dimanche dernier. Tous les évêques des trois provinces de Québec, Montréal et Ottawa étaient présents ; il y avait aussi un grand nombre de prêtres, et des milliers de fidèles se pressaient sous les voûtes de la basilique.

Le consécrateur a été Son Em. le cardinal Taschereau, ayant Mgr C. A. Marois comme prêtre assistant, et pour diacres d'honneur M. Langis, curé de l'Île Verte, et M. Rainville, curé de St-Valier ; les diacre et sous diacre d'office étaient MM. Pelletier et Rémillard ; MM. les abbés Gagnon et Garneau faisaient l'office de maîtres des cérémonies.

Les deux prélats assistants étaient Mgr Lorrain, évêque de Cythère, et Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi.

Mgr J. Langevin a prononcé le sermon de circonstance.

Après la messe, pendant le chant du *Te Deum*, l'Evêque consacré, ayant à ses côtés les deux évêques assistants, fit le tour de l'église en donnant sa bénédiction au peuple.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome. — Le ministère de la guerre du royaume d'Italie vient d'ordonner que les étudiants obligés au service militaire seraient tous envoyés dans les hôpitaux et n'iraient point à la caserne. Cette décision est favorable aux clercs et aux religieux qui sont compris parmi les étudiants.

France. — Le pétitionnement pour le rétablissement des processions de la Fête-Dieu s'est organisé déjà dans un certain nombre de villes où ces grandes et pieuses solennités ont été interdites. Nous pouvons citer notamment Tours, Niort, Montpellier, Lyon.

En ce qui concerne cette dernière ville, voici un détail touchant : c'est que l'initiative du généreux mouvement a été prise par quelques ouvriers catholiques. La sympathie de tous les cœurs chrétiens soutiendra et encouragera ces braves gens, ces dignes travailleurs, qui, sans se laisser troubler par tant d'excitations malsaines, par tant d'impossibles et décevantes théories, cherchent avant tout la gloire du divin Rédempteur, dans lequel ils savent que réside notre espérance, en attendant que nous y trouvions notre voie de salut.

Etats-Unis. — Mercredi de la semaine dernière, Mgr Louglin, de Brooklyn, N. Y. a béni le nouveau monastère que les sœurs du Précieux Sang, de St-Hyacinthe, ont fait bâtir en cette ville sur la rue Tumpton.

— M. l'abbé C. E. Bruneau, actuellement de West-Gardner, a

été nommé curé de la nouvelle église canadienne de Holyoke, Mass. La congrégation canadienne se trouve maintenant divisée en trois paroisses distinctes.

M. l'abbé A. Desaulniers, de Pittsfield est nommé à West-Gardner.

M. l'abbé J. E. Bourret a été transféré de la cure canadienne de New-Haven, à celle de Waterbury, Conn.

Indes Orientales. — A la suite des progrès de plus en plus remarquables du catholicisme aux Indes orientales, le Saint-Père a décidé, sur l'avis de la Sacrée Congrégation de la Propagande, d'y donner un plus grand développement à la hiérarchie catholique, en y élevant au rang d'évêchés plusieurs vicariats apostoliques et en y érigeant des évêchés nouveaux. Il relèveront de la juridiction de l'Ordinaire de Calcutta, Mgr Paul Goethals, de la Compagnie de Jésus, à qui S. S. Léon XIII a déjà conféré la dignité de métropolitain.

Quelle consolation dans la dernière maladie, de penser qu'on meurt véritable serviteur de Marie !

NOUS RECOMMANDONS A VOS PRIERES.



C'est une bonne et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.
— II Mach., xii, 46.

Sr Marie Gauthier, dite St Antoine, Miséricorde, Montréal.
Joseph Loranger, avocat, Montréal.
Louis Bourassa, H. C. S.
Dame Desfossés, née Hermine Lacombe, Montréal.
Joseph Racette, “
M-lse Crevier, épouse de feu L. A. Aubry, “
Arzalie Davignon, épouse de W. Ely, “
Clandia Duellat, “
M.-L. Lavallée, épouse de J. L. Desjardins, “
Virginie Fournier, épouse de J. Trudel,

DE PROFUNDIS.

B. E. MCGALE

PHARMACIE

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 " à 9.30 " "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.,
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CHAPLEAU FRERES

IMPRIMEURS

Livres et Pamphlets. Factums, Circulaires, Entetes de Compte, Etc.

Specialités:—POUR COMMUNAUTES RELIGIEUSES

193 RUE ST. URBAIN.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang)

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826.

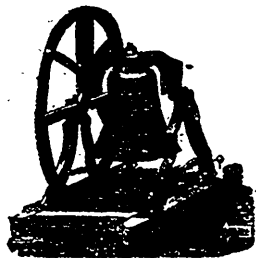
WEST TROY, N. Y.

HUGH USSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près,



LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,
No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte a l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

VICTOR THERIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FONEBRES
16 et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.
Téléphone No 1399. PRIX MODÉRÉS. Spécialité : Embaumer.

QUERY FRERES
ARTISTES-PHOTOGRAPHES
EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN.
No 10, RUE ST-LAMBERT.
Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

FERRONNERIE A BON MARCHE
Avant son déménagement au No 6 Rue St-Laurent,
au mois d'AVRIL PROCHAIN
10 a 25 pour cent D'ESCOMPTE
Chez L. J. A. SURVEYER 1588 Notre-Dame.

CHARLES A. BRIGGS
CHAPELIER et MANCHONNIER
MAISON FONDÉE EN 1862
Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc
2097 RUE NOTRE-DAME.

J. H. WALKER
DESSINATEUR et GRAVEUR SUR BOIS
ETABLI EN 1850
132 RUE ST-JACQUES Montréal.
FONDERIE DES ARTISANS
FONDEE EN 1870

DAY & DEBLOIS
FABRICANTS DE LA
Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises,
Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :
Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourel-
les, Balcons, Parterres, etc., etc., Clôtures
pour Cimetières, etc., etc.
120, RUE ANNE, MONTREAL

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

WM TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COEN à la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

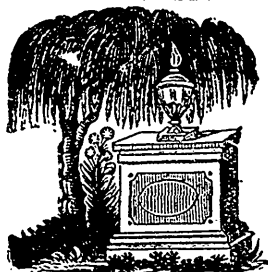
Wm. McNALLY & CE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Imports'eurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,
POTEUX, COPINGS;

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Résidence privé : J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, rue Laval.

MASON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

ALBERT GAUTHIER,

(Cidevant de la Maison B. LANCTOT)-

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasublerie, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,
Bannières, Insignes, etc.

1677 Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le trente-cinquième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 18 Juin 1890, à 2 Heures P.-M.

VALEUR des LOTS: \$50,000,00

GROS LOT: UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

| | | | |
|------|-----------------------------|------------|------------|
| 1 | Immeuble de..... | \$5,000.00 | \$5,000.00 |
| 1 | do | 2,000.00 | 2,000.00 |
| 1 | do | 1,000.00 | 1,000.00 |
| 4 | do | 500.00 | 2,000.00 |
| 10 | do | 300.00 | 3,000.00 |
| 30 | Ameublements..... | 200.00 | 6,000.05 |
| 60 | do | 100.00 | 6,050.00 |
| 200 | Montres d'or..... | 50.05 | 10,000.00 |
| 1000 | Montres d'argent..... | 10.00 | 10,000.00 |
| 1000 | Serviettes de toilette..... | 5.00 | 5,000.00 |

2307 lots valant \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, Secrétaire.

Bureau : No 19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

A. PRUD'HOMME & FRERES

Importateurs de Ferronneries, Peintures, Vitres, Huiles, Vernis. Fil Barbelé
une spécialité. En Gros et en Détail.

1940, RUE NOTRE - DAME, 1940
Enseigne du Godepard Doré, **MONTREAL.**

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

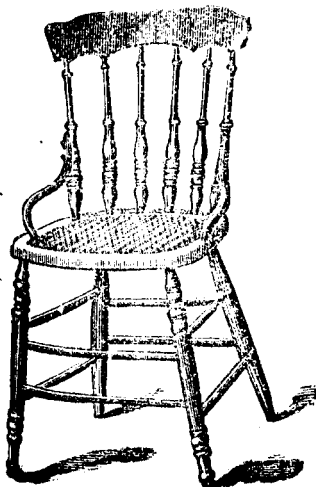
Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE
MANUFACTURIERS DE
PORTES, CHASIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MANS :

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 879 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.

ETABLIE EN 1825.

DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances substantantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonns distribués, \$22,000,000. | W. M. RAMSAY, gerant.

C. S. GAGNIER PEINTRE DECORATEUR

TAPISSIER

No 24 RUE VITRE No 24

ETABLIE EN 1850.

MONTREAL.

A. HURTEAU & FRERE,

MARCHANDS de BOIS de SCIAGE

92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No. 106.
Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER.

Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.